



Inscriptions en lycée

publié le 16/06/2020 - mis à jour le 23/06/2020

Dès réception de leur affectation, le 30/06 à 14h (Téléservices affectation), les familles sont invitées à procéder à l'inscription des élèves au lycée. Seule cette démarche garantit le fait de conserver une place à un jeune. Pour le lycée de secteur (Lycée Emile Roux de Confolens), les dossiers seront transmis aux élèves, par le collège, à partir du 30/06 et devront être déposés au lycée E. Roux le 1/07 (9-18h) ou le 2/07 (8h-17h). (Voir courrier en PJ)

Pour les autres établissements, merci de consulter les sites internet de chaque lycée pour connaître les modalités d'inscription.

Cordialement

F. Mérour

Document joint

 [courrier_college_inscription_2de](#) (PDF de 693 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.